



Protection optimale en cas d'accidents et de maladies professionnelles

Les accidents et maladies professionnelles peuvent avoir de graves conséquences sur le quotidien et sur l'activité professionnelle des employés. L'assurance-accidents obligatoire (LAA) et l'assurance complémentaire facultative LAA atténuent les répercussions financières et font en sorte que les collaborateurs ne soient pas confrontés à une détresse financière. Le Case Management et nos prestations d'assistance viennent parachever idéalement notre offre.

Assurance LAA obligatoire

La loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) oblige les entreprises à assurer leurs collaborateurs contre les conséquences des maladies professionnelles et des accidents. En tant qu'assureur privé, Helsana propose l'assurance-accidents légale (voir graphique) aux entreprises qui, au regard de la loi, ne doivent pas obligatoirement être assurées par la Suva.

Veuillez prendre note:

- La couverture LAA pour perte de gain correspond à 80% du salaire au minimum et ce, dès le 3^{ème} jour suivant l'accident.
- Le salaire maximal assurable par personne et par année est de CHF 148 200.-.
- Pour les collaborateurs qui travaillent moins de 8 heures par semaine, les prestations se limitent aux accidents et maladies professionnels, ainsi qu'aux accidents survenant sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail.
- Sur une base volontaire, les travailleurs indépendants peuvent souscrire une assurance-accidents conformément à la LAA.

Assurance complémentaire LAA

Outre l'assurance LAA obligatoire, Helsana propose aux entreprises une assurance complémentaire LAA comprenant une gamme de prestations annexes, telles que :

Par exemple:

- Prise en charge intégrale de la perte de gain
- Couverture des deux jours de carence
- Couverture des salaires qui dépassent le maximum
 LAA de 148 200 francs
- Séjour hospitalier demi-privé ou privé et couverture complémentaire à l'étranger

- Frais de guérison à l'étranger
- Prestations d'assistance en cas d'accident à l'étranger
- Prise en charge des traitements de médecine complémentaire
- Médicaments non obligatoires pour autant qu'ils soient répertoriés hors liste
- Inclusion du risque particulier en cas de réduction ou refus de prestations à la suite d'une négligence grave ou d'une entreprise téméraire
- Prestations en capital en cas d'invalidité et de décès et rentes d'invalidité et de survivants dans le cadre des salaires excédentaires
- Capital décès avec libre choix des bénéficiaires
- Droit au salaire en cas de décès
- Rentes d'invalidité et de survivants dans le cadre des salaires excédentaires
- Rente de partenaire de vie dans le cadre du salaire LAA et/ou du salaire excédentaire
- Aide ménagère

Avec Helsana Business Accident, vous et vos collaborateurs savez que vous disposez d'une couverture d'assurance optimale en cas d'accident ou de maladie professionnelle. Helsana propose également des prestations complémentaires attractives telles que les outils SUNETOnline et SUNETPlus pour la déclaration des accidents et maladies, la déclaration de salaire électronique, le soutien psychologique d'urgence, et Helsana Business Health – notre offre complète dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise. Ces offres vous facilitent le travail et vous permettent d'économiser des coûts. Le Case Management professionnel d'Helsana vous permet également de faire des économies.

Assurance-accidents conformément à la LAA et assurance complémentaire LAA

Frais de guérison Factures de médecin et d'hôpital	Ass. obligatoire Traitements médicaux/ autres prestations en nature division commune de l'hôpital	Ass. facultative Autres prises en charge de coûts Division privée/demi-privée
Incapacité de gain Coûts de la vie en cas d'invalidité	Rentes/ indemnités 80% du revenu assuré – max. CHF 148 200	Rentes/ indemnités complémentaires Compléments jusqu'à 100% du salaire intégral

Vos avantages avec Helsana Business Accident

- Protection optimale contre les conséquences financières liées à aux accidents et aux maladies professionnelles.
- Helsana vous assiste avec un Case Management professionnel. Cela permet d'aider vos collaborateurs accidentés et d'économiser des coûts.
- Vous bénéficiez de prestations supplémentaires qui vous simplifient la vie, agissent à titre préventif et réduisent les coûts.
- Règlementation généreuse sur les rabais dans l'assurance complémentaire LAA.

Et voici comment vos collaborateurs en profitent

- Les collaborateurs et leurs survivants disposent d'une assurance de capital en cas de décès et d'invalidité ou perçoivent une rente de survivants et d'invalidité excédant le salaire maximal prévu par la LAA.
- Les collaborateurs bénéficient de plus de confort dans la division privée ou demi-privée des hôpitaux.
- L'assurance complémentaire LAA offre une prestation d'assistance intégrale en cas d'accidents à l'étranger.
- Aide professionnelle immédiate en cas d'accident grâce au soutien psychologique d'urgence.

Nous sommes là pour vous.

Groupe Helsana 0844 80 81 88 helsana.ch/contact helsana.ch/agences-generales

Souhaitez-vous en savoir plus?

Vous trouverez de plus amples informations sur helsana.ch/fr/business-accident

Distinguée par les meilleures notes.





